



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 60666

Texte de la question

M Georges Marchais attire de nouveau l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'inquietude manifestee par le comite departemental du Val-de-Marne de prevention de l'alcoolisme. Malgre les affirmations ministerielles fournies dans la reponse a une precedente question ecrite, le comite departemental montre que la reduction des credits de prevention de l'alcoolisme aura des consequences nefastes pour les actions menees dans le Val-de-Marne. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir revoir a la hausse la dotation budgetaire en faveur de ce secteur si important pour la sante publique.

Texte de la réponse

Reponse. - La prevention de l'alcoolisme est une des priorites du Gouvernement. Le ministre de la sante et de l'action humanitaire est conscient que cette action ne peut etre envisagee que dans la continuite et la duree. Les centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie et les comites departementaux de prevention de l'alcoolisme ont obtenu en 1992 une enveloppe globale (142 427 088 francs) reconduite sans que celle-ci ait ete affectee par le gel des credits qui a porte sur d'autres chapitres d'intervention du ministere de la sante et de l'action humanitaire. Par ailleurs, les credits affectes au financement de l'association nationale de prevention de l'alcoolisme ont ete portes de 1 049 000 francs a 1 402 000 francs. Cette augmentation temoigne de l'interet porte par les pouvoirs publics au travail de prevention en matiere de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60666

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3468